

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



28 mai 2020

Bonjour à tous les membres de l'APCLV!

FINALEMENT UNE BONNE NOUVELLE – OUVERTURE DES CAMPINGS LE
1^{ER} JUIN 2020!

**SI VOUS PRÉSENTEZ DES SIGNES DE COVID-19, SVP NE VOUS PRÉSENTEZ PAS AU CAMPING.
COMMUNIQUEZ AVEC LA SANTÉ PUBLIQUE 1-877-644-4545
ET CONFIRMEZ VOUS À LEURS DIRECTIVES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA PÉRIODE DE QUARANTAINE**

D'ici au 1^{er} juin, aucun saisonnier ni propriétaire n'est autorisé à accéder aux établissements de camping, à l'exception des snowbirds n'ayant pas d'autre option en sol québécois, qui peuvent demeurer sur place. À défaut de se conformer, l'ouverture pourrait se voir repoussée.

Afin de respecter les exigences de la Santé publique, Camping Québec a préparé une version amendée du *Guide d'opération d'un terrain de camping en contexte de pandémie de coronavirus*, document confidentiel distribué aux exploitants de terrains de camping. Cette version amendée a été approuvée par toutes les instances en autorité.

Comme mentionné dans le communiqué du 23 mai dernier, L'APCLV et Camping Lac Vert Inc, nous avons reçu ce document et nous nous préparons, comme suggéré dans le guide, à faire certains réaménagements pour faciliter la bonne marche du camping.

À L'OUVERTURE DU CAMPING, LE 1^{ER} JUIN 2020

Lors de l'ouverture le **1^{er} juin**, il sera primordial de limiter les contacts entre les clients/campeurs et d'exercer des mesures d'hygiène et de distanciation sociale extrêmement strictes. Voici donc les mesures exigées pour l'ouverture :

ACCUEIL / DÉPANNEUR

Pour limiter les contacts entre employés et clients, des repères indiquant la distance de deux mètres à respecter sont installés et il est recommandé que le personnel et les clients portent le couvre visage. Les objets et surfaces fréquemment touchés seront nettoyés avec de l'eau et du savon pour ensuite être désinfectés avec un produit désinfectant.

PAIEMENT

Afin d'éviter au maximum la manipulation de papier et le transfert d'argent, toute la facturation de la part de l'APCLV, soit les frais communs, les frais d'électricité, les frais de quais et d'enclos, sera envoyée par courriel et le paiement devra se faire par transfert *Interac*. Les transactions au dépanneur pour l'achat d'items ou de bois devraient aussi se faire par carte de débit ou de crédit en utilisant une machine qui doit être désinfectée après chaque utilisation.

BLOCS SANITAIRES ET BUANDERIE

Puisque les clients du camping Lac Vert sont tous propriétaires ou locataires saisonniers et que les installations permettent l'autonomie, incluant l'eau, la toilette et la douche, **les installations sanitaires publiques (toilettes, douches, buanderie) seront fermées pour la saison 2020.**

SALLE COMMUNAUTAIRE

Selon les mesures gouvernementales en vigueur actuellement, et jusqu'à nouvel ordre, afin de protéger la population, la directive gouvernementale est à l'effet que les rassemblements intérieurs sont interdits. La salle communautaire sera donc fermée.

PLAGE ET ACCÈS AU LAC

En tenant compte des mesures de distanciation sociale et l'interdiction de rassemblements extérieurs doivent se limiter à un maximum de 10 personnes appartenant à un maximum de 3 ménages différents, la plage sera fermée (à moins d'avis gouvernemental contraire). Il est à noter que **les piscines sont strictement interdites sur les terrains (règlement 25.6 APCLV).**

L'accès aux embarcations installées aux multiples quais de l'APCLV est permis en tenant compte des mesures de distanciation sociale et en respectant les règles des rassemblements extérieurs.

AIRES DE LOISIRS

Seules les activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratique extérieurs sont permises pour le moment.

En tenant compte des mesures de distanciation sociale et que les rassemblements extérieurs doivent se limiter à un maximum de 10 personnes appartenant à un maximum de 3 ménages différents, les aires de jeux pour

enfants dans les parcs avant et arrière seront fermées et barricadées. Par contre, les aires de jeux où on peut pratiquer la distanciation sociale et où on peut utiliser son propre équipement seront ouvertes, soit les aires de jeux de pickleball, de shuffleboard et de pétanque.

À noter que dans ce dernier cas, la distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes de ménages différents.

LIEUX ACCESSIBLES ET NON ACCESSIBLES

Des affiches indiquant que les services sont fermés ou indiquant les recommandations gouvernementales seront placées aux endroits opportuns, par exemple aux aires de jeux, à la plage, etc.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Afin de respecter les exigences, tous les événements, fêtes et activités prévus au calendrier du comité des loisirs pour la saison 2020 sont annulés.

GROUPES ET VISITEURS

En vue des mesures de distanciation physique et de restrictions importantes des rassemblements, **il est strictement défendu de louer des terrains/installations pour moins d'une saison** (règlement 10.6 APCLV et Contrat de location – Emplacement de camping et/ou installation APCLV). Le contrat de location doit être fait pour une seule cellule familiale résidente à la même adresse; le contrat de location dûment rempli et incluant toutes les informations pertinentes aux locataires doit être remis à l'APCLV

Afin de respecter les directives strictes des rassemblements extérieurs limités à 10 personnes appartenant à 3 cellules familiales maximum, il est fortement recommandé par les autorités gouvernementales de ne pas accepter de visiteurs de l'extérieur dans les campings. Nous vous demandons de respecter cette recommandation tant que les règles strictes de confinement seront en vigueur dans la société en général.

Nous joignons un document préparé et publié par Camping Québec relativement aux pratiques de camping en contexte de pandémie. Nous vous suggérons d'en imprimer une copie et de l'avoir sous la main en tout temps. Veuillez noter plus particulièrement les directives relatives au développement de COVID19.

SI AU COURS DE VOTRE SÉJOUR AU CAMPING VOUS DÉVELOPPEZ DES SIGNES DE COVID-19 :

ISOLEZ-VOUS À L'INTÉRIEUR DE VOTRE BÂTIMENT PRINCIPAL (ROULOTTE, VILLA, ECT) ET PORTEZ UN CACHE VISAGE;

**AVISEZ UN MEMBRE DU CA APCLV IMMÉDIATEMENT;
COMMUNIQUEZ AVEC LA LIGNE D'INFORMATION COVID19 1-877-644-4545 ET
SUIVEZ LEURS DIRECTIVES, NOTAMMENT CELLES ENTOURANT VOTRE
DÉPART DU CAMPING POUR RETOURNER À LA MAISON**

**SI DANS LES JOURS SUIVANT VOTRE RETOUR DU CAMPING VOUS
PRÉSENTEZ DES SIGNES DE COVID-19 ET QUE VOUS CROYEZ L'AVOIR
CONTRACTÉ AU CAMPING SVP AVISEZ IMMÉDIATEMENT UN MEMBRE DU
CA DE L'APCLV ET COMMUNIQUEZ AVEC LA LIGNE D'INFORMATION
COVID19 1-877-644-4545 ET SUIVEZ LEURS DIRECTIVES**

PETIT RAPPEL

Veillez noter que malgré l'ouverture tardive cette année, les travaux doivent être autorisés par l'APCLV et doivent être effectués avant le 19 juin 2020, entre 9h et 17h (règlement 11.8 APCLV).

Au plaisir de vous revoir,

CA, APCLV
Christine Beaudoin, présidente
Jonathan Vizinski, vice-président
Benoit Larose
Jean Gauthier

Pièce jointe : feuillet du campeur, Camping Québec